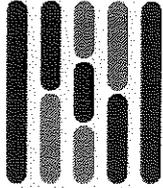


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-46

Convention de la MADE relative au diagnostic  
d'archéologie préventive pour les travaux du Vieux château

Date de la séance : 15 avril 2024  
Date de convocation : 9 avril 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 17  
Nombre de votants : 21

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST,

**Absents excusés :** Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

**Absente non excusée :** Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiant la loi n°2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à l'archéologie préventive, reprise par le Code du Patrimoine ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Normandie 28-2024-409 du 05/02/2024 prescrivant la présente opération d'archéologie préventive, notifié au Département de l'Eure 12/02/2024 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Normandie du 19 février 2024 notifiant l'attribution de la présente opération d'archéologie préventive à la Mission archéologique départementale de l'Eure ;

Madame l'Adjointe demande au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention, jointe à la convocation, qui a pour objet de définir les modalités de réalisation, par le Département, de l'opération de diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté 28-2024-409 à LE NEUBOURG (27) Vieux Château, sur les parcelles AV 67, 89p, 90, 91, 93p, 96.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- Autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à signer la convention avec la Mission archéologique départementale de l'Eure pour le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté 28-2024-409 du 5/02/2024.

Fait à LE NEUBOURG, le 15 avril 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
Caroline CHOPIN